



Travail mal fait par un paysagiste

Par **PICHOT Jacqueline**, le **29/08/2017** à **13:24**

Nous avons fait appel à un paysagiste en 2015 pour faire l'aménagement de notre terrain après notre construction.

On lui a fait entièrement confiance sur l'aménagement et nous lui avons donné aucun délai pour la réalisation de ces travaux. La réalisation des travaux avec la clôture s'est chiffrée à 60 000 euros.

Sur certains travaux il n'y a rien à dire comme la pose de la clôture et la conception des arbres autour de la piscine.

Par contre : mauvaise plantation de la haie (arbustes posés n'importe comment (la machine fait un trou, on pose l'arbuste et on rebouche donc aucun mal à les retirer)

Les arbustes azalées, rhododendrons etc... pas de terre de bruyère direct dans la terre glaise
L'arrosage automatique : pas de distinction entre les arbustes méditerranéens et ceux de bruyère.

Quant à la pelouse ce n'est pas de la pelouse mais un terrain de mauvaises herbes sans compter qu'à certains endroits il n'y a rien du tout (même sur google MAP on le voit. De plus on a eu un problème avec une fuite sur l'arrosage début juillet on l'attend encore. Que faire?

Par **marie076**, le **29/08/2017** à **14:38**

Bonjour

Vous indiquez avoir fait appel à un paysagiste en 2015, nous sommes en 2017. Avez-vous tout payé ? Avez-vous formulé des réserves ? Qu'est-ce qui était indiqué comme prestation dans votre devis (terre de bruyère prévue ou pas etc...)